

# NAMUR

## 8/11/2022

## RENCONTRE INTER-PROJETS RELOCALISATION ETAT DES LIEUX ET AVANCÉES

### ATELIER LOGISTIQUE NAMUR



#### Compte-rendu des échanges :

Après que les 3 CPA de la Province se sont présentés, le groupe s'est tourné vers les différentes infrastructures logistiques représentées sur la carte afin de les commenter et de faire apparaître les infrastructures manquantes.

Les infrastructures rajoutées : e-découpe ; moulin à farine (Assesse) ; marché couvert (Ciney) ; Réseau radis

Nouvelles catégories nécessaires :

- *Fermes partagées* : La Préale (Hamois) ; Froidefontaine ; Jardin d'Arthey ; Ferme des arondes
- *Marchés produits locaux* : voir carte

Les acteurs pointent du doigt la pertinence de préciser le type de filières représentées par les infrastructures existantes, ainsi que la densité de population des différentes régions, car permettrait d'analyser la carte de manière plus pertinente. En effet, certaines régions sont moins fournies en infrastructure mais sont aussi moins densément peuplées.

Ce qui importe aux acteurs c'est de comprendre et de visualiser comment s'organisent les filières sur les territoires. C'est évidemment difficile à représenter avec de simples points, qui sont pertinents pour représenter les CPA, les projets de gouvernance, moins les filières, qui sont plus systémiques et complexes. On voit par exemple qu'il y a peu d'infrastructures dans la botte du Hainaut, mais il s'agit d'une zone moins densément peuplée, dans laquelle il y a pas mal de ventes à la ferme, où la population est nombreuse à posséder un potager et qui s'alimente beaucoup dans les supermarchés.

⇒ **Un diagnostic plus complet pour analyser les territoires est donc nécessaire plutôt qu'une simple représentation de points sur une carte.**

Les acteurs demandent à Pascal Bodson de préciser ce qu'on définit comme hall relais, vraisemblablement ce n'est pas une notion très claire pour les acteurs de terrain... Celui-ci précise qu'il s'agit d'outils collectifs de transformation.

Au niveau des territoires, il semblerait que des infrastructures pourraient être développées à Dinant. Mais à nouveau, à prendre avec des pincettes sans une analyse diagnostic plus poussée.

En termes d'opportunités/menaces, Givet est enclavé dans la Province de Namur, pourrait donc être une opportunité mais accapare aussi une partie de la clientèle qui s'approvisionne en France. La légalisation y est de surcroît différent, ce qui peut freiner les possibilités d'exportation pour nos producteurs wallons.

Au niveau des groupements actifs sur les territoires, ils fonctionnent souvent selon des frontières bien définies, qui ne correspondent pas toujours aux dynamiques de territoire. C'est le cas des acteurs provinciaux qui travaillent par arrondissement. Or une commune comme Somme-Leuze s'identifie plus volontiers à la Famenne qu'au Condroz et s'en retrouve isolée.

⇒ **On voit donc que les frontières administratives ont des répercussions sur la logistique ; elles peuvent freiner certaines dynamiques.**

Dans ce cadre, les acteurs pointent du doigt le rôle des CPA qui fonctionnent par bassin/territoire et peuvent donc dépasser les freins et faiblesses des frontières administratives, notamment.

Les acteurs insistent aussi sur la nécessité de définir ce qu'est une ceinture alimentaire, et les différentier des CPA. Ce n'est pas toujours clair pour eux.

Une crainte est soulevée quant aux ceintures alimentaires : qu'elles accaparent la production des campagnes. Pour caricaturer, la ceinture représenterait la ville, et les producteurs les bassins de vie ruraux et nourriciers.

Cette tension Ville/Campagne est notamment pointée pour la botte du Hainaut où les producteurs sont méfiants par rapport à la ceinture alimentaire de Charleroi.

⇒ **Importance de ne pas minimiser la tension ville/campagne**

Aussi, certains territoires sont concernés tant par une ceinture que par un CPA que par une coopérative : les populations locales s'y perdraient un peu.

En fait, ce qui ressort comme une des préoccupations majeures des acteurs autour de la table c'est la question de l'accessibilité : comment faire en sorte que les consommateurs achètent en local/circuit-court ? Où les gens s'approvisionnent-ils ? Pour cela une réponse apportée serait d'alimenter la carte construite par le RCR et qui recense les points de vente de la Province de Namur.

Pourquoi pas réfléchir en bassins de production avec ses spécificités plutôt qu'en circuits de distribution ? Point d'attention tout de même à veiller de ne pas trop se spécialiser pour rester résilient.

Selon le diagnostic effectué pour la Province de Namur par le BEP, il manque de producteurs dans certaines filières.

Mériterait de faire un diagnostic de diagnostic à l'échelle de la Wallonie.

Les atouts en province de Namur ? Le dynamisme, avec de nombreux acteurs et dynamiques locales et un bon réseau de communication (fleuves, autoroutes, etc.)

Une menace apparaît au niveau du recouvrement de certaines coopératives : c'est le cas à Mettet et à Yvoir.

Une dynamique porteuse pourrait être d'encourager la structuration en coopérative, notamment via les programmes de formation, pour permettre la mutualisation (outils, force de travail, diversification, etc.) et d'ensuite diriger les flux via les hubs logistiques.

Les GAL sont pointés par les acteurs comme porte d'entrée pour les producteurs. Avec le point d'attention de veiller à apporter une aide concrète aux producteurs, pas juste une mise en réseau. Le Gal Condroz Famenne a par exemple pour projet de travailler sur la structuration de l'offre et de la demande en parallèle, ce qui semble porteur !

### Quelques rêves pour Namur ?

- Connaître le producteur de chaque produit que l'on consomme
- Optimiser le transport des marchandises, en développant notamment le transport fluvial, avec une péniche qui ferait de la vente ambulante de produits locaux !
- Un prompt succès pour la Hall de Namur
- Augmenter l'accessibilité des produits locaux, via par exemple la sécurité sociale de l'alimentation
- Installer des maraîcheries de quartier avec un revenu minimal pour vivre et une obligation de moyens, non de résultats.
- Mettre en place un service agricole citoyen
- Que chaque enfant namurois ait visité au moins une ferme dans sa vie !

### Grille AFOM

<p><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Dynamisme</li> <li>-Réseaux de communication (autoroutes, fleuves, etc.)</li> <li>-Centres de formation (avec limite quant aux formations aux circuits-courts)</li> <li>-Diversification importante de l'offre</li> <li>-Centralité de Namur en Wallonie</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque de coordination des plans de culture</li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Plusieurs CPA, GAL</li> <li>-Collectivités impliquées via le label cantines durables</li> <li>-Hub logistique à Suarlée</li> <li>-Frontières avec la France</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Risque de perdre des producteurs (âge, reprises, conditions de travail) fragilité de la production</li> <li>-Frontières administratives</li> <li>-Chevauchement des dynamiques territoriales</li> <li>-Outils logistiques peu utilisés</li> </ul>